

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation conforme à la directive européenne 2001/58/CE en application de la directive 1999/45/CE ; Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité	
1 IDENTIFICATION	1
1.1 <i>Identification du produit</i>	1.1 PUISSANT ACCELERATEUR ANTIGEL Poudre pour mortiers
1.2 <i>Identification de la société</i>	1.2 MATPRO SAS
	111, AVENUE DU DOUARD – ZI LES PALUDS – 13400 AUBAGNE – FRANCE
	Tél : +33 (0) 4 42 01 09 09
	Courriel : contact@materiaux-produits.com
	Site : www.materiaux-produits.com
1.3 <i>Application(s) et/ou usage(s)</i>	1.3 Accélérateur de prise à effet antigél.
1.4 <i>N° d'appel d'urgence : ORFILA</i>	1.4 Tél : +33 (0) 1 45 42 59 59
2 IDENTIFICATION DES DANGERS	2
	Substance classée dangereuse selon la directive 67/548/CEE : Xi, R36, toxicité principalement liée aux propriétés irritantes.
3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	3
	Composant(s) contribuant aux dangers : Chlorure de calcium – N° CE 233-140-8, N°CAS : 10043-52-4 – Phrase R 36 – N°ID 017-013-00-2 Concentration : 77 à 80 % - Symbole : Xi
4 PREMIERS SECOURS	4
4.1 <i>Après inhalation</i>	4.1 Respirer de l'air frais, faire moucher –En cas de malaise consulter un médecin
4.2 <i>Après contact avec la peau</i>	4.2 Rincer abondamment à l'eau et au savon– Enlever les vêtements souillés
4.3 <i>Après contact avec les yeux</i>	4.3 Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes - Consulter un médecin
4.4 <i>Après ingestion</i>	4.4 Faire rincer la bouche donner à boire de l'eau fraîche- Consulter un médecin
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5
5.1 <i>Moyens d'extinction appropriés</i>	5.1 Brouillard d'eau, CO ₂ , mousse, poudre
5.2 <i>Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</i>	5.2 Jet d'eau sous pression
5.3 <i>Risque particulier résultant de l'exposition au produit en tant que tel, aux produits de la combustion, aux gaz produits</i>	5.3 Incombustible
5.4 <i>Équipement de protection spécial</i>	5.4 Pas de précautions particulières
6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	6
6.1 <i>Mesures de protection individuelle</i>	6.1 Porter un appareil respiratoire autonome isolant P1.
6.2 <i>Mesures de protection de l'environnement</i>	6.2 Empêcher la contamination des eaux superficielles et souterraines
6.3 <i>Méthode de nettoyage et d'absorption</i>	6.3 Contenir et/ou recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre)
7 MANIPULATION ET STOCKAGE	7
7.1 <i>Manipulation</i>	7.1 Voir section 8
7.2 <i>Stockage</i>	7.2 Stocker le récipient dans son emballage d'origine bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	8
8.1 <i>Mesures permettant la réduction de l'exposition</i>	8.1 Assurer une bonne ventilation. Masque P1 ND
8.2 <i>Valeurs limites à contrôler sur le lieu de travail</i>	8.2 Valeur limites d'exposition CHLORURE DE CALCIUM SAEL (Solvay Acceptable Exposure Limit) 2005. TWA : 10 mg/m ³
8.3 <i>Protections individuelles :</i>	8.3
8.31 <i>Protection respiratoire</i>	8.31 Dans le cas d'une surexposition aux vapeurs : appareil respiratoire adapté
8.32 <i>Protection de la peau</i>	8.32 Vêtements
8.33 <i>Protection des mains</i>	8.33 Gants
8.34 <i>Protection des yeux</i>	8.34 Lunettes
9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite...)
9.1 <i>Forme</i> : Paillettes très hygroscopiques.	9.10 <i>Auto-inflammabilité</i> : NA
9.2 <i>Couleur</i> : Blanche à légèrement colorée.	9.11 <i>Dangers d'explosion</i> : Néant
9.3 <i>Odeur</i> : Inodore	9.12 <i>Propriétés comburantes</i> : NA
9.4 <i>P.H.</i> : 9 à 10,5 à 100 g/l	9.13 <i>Pression de vapeur</i> : NA
9.5 <i>Viscosité</i> : ND	9.14 <i>Densité relative</i> : 2,5
9.6 <i>Point / intervalle d'ébullition</i> : > 1600°C	9.15 <i>Densité apparente</i> : 0,8 à 0,9 kg/dm ³
9.7 <i>Point / intervalle de fusion</i> : 772°C	9.16 <i>Solubilité dans l'eau</i> : 745g/l à la température de 20°C
9.8 <i>Point d'éclair</i> : NA	9.17 <i>Solubilité dans les solvants</i> : dans l'alcool, l'acide acétique, l'acétone.
9.9 <i>Inflammabilité</i> : NA	ND : Non Déterminé / NA : Non applicable

NOM DU PRODUIT : PUISSANT ACCELERATEUR ANTIGEL POUDRE POUR MORTIERS

<p>10 STABILITE ET REACTIVITE 10.1 <i>Conditions à éviter</i> 10.2 <i>Matières à éviter</i> 10.3 <i>Produits de décomposition dangereux</i></p>	<p>10 Stable dans les conditions recommandées de stockage. 10.1 Humidité 10.2 Aucune à notre connaissance 10.3 Aucun à notre connaissance Réaction exothermique lors de la mise en solution. Pour les solutions aqueuses à haute température, en présence d'humidité, le contact avec les métaux provoque une libération d'hydrogène.</p>
<p>11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES 11.1 <i>Inhalation</i> 11.2 <i>Ingestion</i> 11.3 <i>Contact avec la peau et les yeux</i></p>	<p>11 TOXICITE AIGUE : Voie orale, LD50/rat : 4000 mg/kg Voie dermique, LD50/lapin : > 5000 mg/kg Irritation de la peau : Lapin, légèrement irritant. Irritation des yeux : Lapin, irritant. Genotoxicité in vitro : des tests sur cultures bactériennes et de cellules de mammifères n'ont pas montré d'effet mutagène. Teratotoxicité : Voie orale (gavage), 10 jours, espèces variées, 169 mg/kg, n'a pas montré d'effet tératogène lors des expérimentations animales. EFFETS sur la santé Effets principaux : Irritant pour les muqueuses et les yeux. Inhalation : Irritation du nez, de la gorge et des muqueuses nasales. En cas d'expositions répétées ou prolongées : risque de saignement du nez. Contact avec les yeux : Irritation sévère des yeux, larmoiement, rougeur des yeux, risque de lésions passagères de l'oeil. Contact avec la peau : Au contact de la peau humide, irritation. Lors de contacts répétés, sécheresse et gerçures de la peau. Une exposition chronique peut provoquer une dermatite. Ingestion : Irritation sévère. L'ingestion provoque des brûlures des voies digestives et respiratoires supérieurs. Nausées, vomissements.</p> <p>11.1 Irritations des muqueuses 11.2 A notre connaissance, pas d'effets aigus 11.3 Irritant pour les yeux</p>
<p>12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES 12.1 <i>Dégradabilité</i> 12.2 <i>Toxicité aquatique</i> 12.3 <i>Toxicité écologique</i></p>	<p>12 12.1 Eau/sol : Ionisation instantanée. 12.2 Eau/sol : Complexation/précipitation de matériaux inorganiques et organiques (calcium) 12.3 ECOTOXICITE AIGUE : Poissons, Lepomis macrochirus, LC50/96 heures : >9500 mg/l. Crustacés, Daphnia magna, EC50/48 H : 2400 mg/l Crustacés, Daphnia magna, EC50/48 H : 2000 mg/l Algues, Selenastrum capricornutum, EC50/biomasse/72 H : 2900 mg/l. Algues, Selenastrum capricornutum, EC50/taux de croissance/72 H : >4000 mg/l. ECOTOXICITE CHRONIQUE : Crustacés, Daphnia magna, EC50, test de reproduction/21 jours : 610 mg/l Crustacés, Daphnia magna, LC50, mortalité/21 jours : 920 mg/l MOBILITE : Air, mobilité sous forme d'aérosols. Eau, solubilité et mobilité importante Sol/sédiments, absorption sur les constituants minéraux et organiques du sol. (calcium). Le produit ne présente pas de danger significatif pour l'environnement.</p>
<p>13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</p>	<p>13 Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales Peut être mis à l'égout après dilution importante.</p>

NOM DU PRODUIT : PUISSANT ACCELERATEUR ANTIGEL POUVRE POUR MORTIERS**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Numéro ONU : Aucune classification nécessaire

		R.T.M.D.	RID/ADR	IMDG MARITIME	OACI AERIEN
14.1	Classe				
14.2	Groupe, chiffre ou page				
14.3	Etiquettes				
14.4	Code danger				
14.5	Code matière				

15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	15	
15.1	<i>Classification et étiquetage</i>	15.1	Selon les directives C.E.E
15.2	<i>Symboles de danger</i>	15.2	Xi Irritant, contient du chlorure de calcium
15.3	<i>Phrases R</i>	15.3	R36 : irritant pour les yeux
15.4	<i>Phrases S</i>	15.4	S22 : Ne pas respirer les poussières S 25 : éviter le contact avec les yeux
15.5	<i>Prescriptions nationales</i>	15.5	Se reporter à l'ensemble des textes officiels
16	AUTRES INFORMATIONS	16	Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

ND : Non Déterminé

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 21/06/2012.

Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.